

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui a servi à l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	PARIS. — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	10 ^h 35	4 ^h 40	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	
Mercuès.	6 ^h 41	1 ^h 14	6 ^h 6	— Express.	8	5 ^h 45	3 ^h 15	Sept-Ponts.	4 ^h 53	11 ^h 11	5 ^h 27	BORDEAUX.	7 ^h 45	10 ^h 49	4 ^h 54	Mercuès.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	Lamadolaine.	7 ^h 55	11 ^h 44	5 ^h 21	
Parnac.	7 ^h 3	1 ^h 34	6 ^h 28	BORDEAUX.	8	3 ^h 15	3 ^h 15	Cieurac.	5 ^h 11	11 ^h 29	5 ^h 37	Montauban D.	7 ^h 50	10 ^h 49	4 ^h 54	Castelfranc.	7 ^h 13	1 ^h 47	6 ^h 44	Toiras.	8 ^h 10	12 ^h 8	5 ^h 31	
Duravel.	7 ^h 31	1 ^h 59	6 ^h 53	M.-Libos. — D.	8	3 ^h 15	9 ^h 3	Labenneque.	5 ^h 20	11 ^h 39	6 ^h 11	Albias.	7 ^h 51	10 ^h 53	5 ^h 3	Montbrun, hal.	8 ^h 20	12 ^h 29	5 ^h 43	St-Géry.	8 ^h 18	12 ^h 18	5 ^h 53	
Puy-Evèquo.	7 ^h 43	2 ^h 8	7 ^h 8	Fumel.	8	3 ^h 15	9 ^h 3	Montpezat.	5 ^h 31	11 ^h 52	6 ^h 25	Réalville.	8 ^h 18	11 ^h 7	5 ^h 12	Cajarc.	8 ^h 31	12 ^h 42	5 ^h 53	Calvignac, hal.	8 ^h 45	1 ^h 5	6 ^h 9	
Bourac-Touzac.	7 ^h 53	2 ^h 18	7 ^h 18	Soturac-Touzac.	9	3 ^h 23	9 ^h 16	Borredon.	5 ^h 45	12 ^h 6	6 ^h 12	St-Cirq, halte.	8 ^h 42	1 ^h 33	6 ^h 6	St-Martin-Lab.	9 ^h 3	1 ^h 36	6 ^h 31	St-Géry.	9 ^h 3	1 ^h 36	6 ^h 31	
Fumel.	8 ^h 6	2 ^h 29	7 ^h 32	Puy-Evèquo.	9	3 ^h 23	9 ^h 16	Albias.	6 ^h 13	12 ^h 34	7 ^h 18	Caussade.	8 ^h 33	11 ^h 19	5 ^h 24	Conduché.	9 ^h 11	1 ^h 45	6 ^h 38	Calvignac, hal.	9 ^h 4	1 ^h 43	6 ^h 26	
M.-Libos. — A.	8	3 ^h 13	2 ^h 35	Castelfranc.	9	3 ^h 23	9 ^h 16	Montpezat.	6 ^h 22	12 ^h 43	7 ^h 28	Montbrun, hal.	9 ^h 17	11 ^h 51	5 ^h 35	Saint-Géry.	9 ^h 25	2 ^h 12	6 ^h 51	Vers.	9 ^h 34	2 ^h 29	7 ^h 9	
BORDEAUX.	3	5 ^h 11	8 ^h 11	Luzach.	9	4 ^h 19	10 ^h 6	BORDEAUX.	10	4	6 ^h 05	CAHORS. — A.	9	5 ^h 12	3 ^h 7	CAHORS. — A.	10	6	3 ^h 20	Arcambal.	9	44	2 ^h 46	7 ^h 22
PARIS. — A.	11	4 ^h 18	2 ^h 40	Parnac.	9	5 ^h 7	4 ^h 30	TOULOUSE. A.	8	25	3 ^h 55	CAHORS. — A.	9	5 ^h 12	3 ^h 7	CAHORS. — A.	10	6	3 ^h 20	Cabessut, halte.	9	56	3 ^h 9	7 ^h 22
				Mercuès.	10	4	4 ^h 30																	

Cahors, le 7 Octobre.

Si nous étudions d'une part les discours adressés au président du Conseil par les maires et les députés de la région, et de l'autre les réponses faites par M. de Freycinet, nous voyons que ce qui a particulièrement attiré l'attention de tous, ce sont les questions économiques.

A ce point de vue, le voyage de M. de Freycinet a une importance particulière.

Partout, en effet, les populations ont été unanimes dans l'expression de leurs vœux ; leurs représentants autorisés ont surtout parlé des questions d'affaires : de la réforme de l'impôt, de la question des transports, en un mot, de tout ce qui touche et intéresse le commerce et l'industrie.

Comme on était dans le Midi, la question des vins et celle des canaux d'irrigation ont été tout spécialement agitées.

Cette préoccupation, partout exprimée, prouve une fois de plus que le pays s'intéresse avant tout aux questions économiques et sociales, et qu'il leur donne, avec raison, le pas sur les questions de politique pure dans lesquelles il serait inutile et dangereux de s'attarder, aujourd'hui que la question de la forme de gouvernement n'est plus en jeu.

M. de Freycinet l'a dit avec grande raison : « Occupons-nous d'abord et avant tout des questions d'affaires. »

Il y a là un grand courant national ; souhaitons que nos représentants y réfléchissent et s'en souviennent au cours de la session qui va s'ouvrir. Qu'on donne donc un peu moins de place aux interpellations et aux agitations stériles et irritantes, pour consacrer tout son temps à celles qui tou-

chent aux intérêts vitaux du commerce et de l'industrie.

Si ce programme pouvait être suivi ; si l'on se décidait enfin à déférer aux vœux unanimes du pays, on ferait œuvre de politique sage et prévoyante ; on serait assuré de voir se grouper et se condenser, sur un terrain fécond, toutes les bonnes volontés et toutes les forces du parti républicain.

Telle est, selon nous, le résultat le plus important du voyage de M. de Freycinet.

L'amiral de Marquessac chez le Sultan

L'amiral de Marquessac, commandant l'escadre française du Levant, est arrivé dernièrement devant le palais de Dolma-Bagiché. Ibrahim-bey, introducteur des ambassadeurs, le général Amet-pacha et le colonel Hakki-bey sont montés à bord complimenter l'amiral au nom du sultan.

Vers cinq heures, l'amiral et sa suite, l'ambassadeur de France et les principaux fonctionnaires de l'ambassade, tous en grand uniforme, ont été reçus à terre par les équipages impériaux qui les ont conduits avec une escorte d'honneur à Vidiz-Kiosk où le grand maître des cérémonies leur a offert le café.

Ensuite, le sultan a reçu le comte de Montebello, l'amiral de Marquessac et le premier drogman de l'ambassade en audience privée. L'amiral a présenté son état-major.

Le soir a eu lieu un grand dîner de gala, auquel assistaient les trois jeunes princes, fils et neveux du sultan et toute la maison civile et militaire.

Après le dîner, il y a eu réception chez le sultan.

L'accueil fait par le sultan à l'amiral de Marquessac a été exceptionnellement cordial. Rien n'a été négligé pour augmenter l'éclat et la cordialité de la réception.

Avant le dîner, le sultan a conféré le grand cordon de l'Osmanié au comte de Montebello, et le grand cordon du Medjidié à l'amiral de Marquessac.

Le docteur jeta à ses amis un coup d'œil d'intelligence.

Marinette était devenue nerveuse. Tout son corps vibrait. Elle sentait de l'incrédulité, du parti-pris, de l'hostilité même chez l'homme qui l'interrogeait. Elle se disait que de ses réponses allaient dépendre sa liberté, son avenir. Elle faisait des efforts inouïs pour se montrer digne, convenable pour ne pas éclater dans une explosion d'indignation et jeter à la face de ces hommes toute la rancune dont elle était pleine pour les indignes traitements qu'on lui faisait subir, pour l'indifférence que la société témoignait envers son malheur, cette société bâtarde et lâche, qui ajoutait foi à tout ce que disait son ennemi, parce qu'elle était pauvre et délaissée.

— Vous l'avez revu ? répéta le docteur d'un ton où l'ironie perçait.

— Oui, monsieur, répondit la marchande d'oranges avec forméty, sans se troubler.

— Le baron de Gerbach ?

— Le baron de Gerbach.

— Et quand cela ?

— Hier soir...

— Où ?

— Devant les Variétés...

— Avec votre fille, peut-être ?

— Avec ma fille, répondit la pauvre mère avec assurance.

— Vous vous êtes trompée une fois de plus, fit le médecin froidement.

Marinette secona la tête stupéfaite... Elle sentait la fureur grandir en elle. Son calme allait l'abandonner.

— Trompée ? dit-elle, non, je ne me suis pas

Le domaine de Chantilly

On peut évaluer le domaine de Chantilly, mais il est impossible de se rendre un compte exact de la valeur des trésors que le château contient. La bibliothèque compte plus de 700,000 volumes ; il s'y trouve des livres et des manuscrits qui sont uniques au monde. Nous citerons notamment le manuscrit de Bonne de Berry avec ses peintures sur velin représentant tous les châteaux du duc de Berry, frère du roi Charles V.

La galerie de tableaux est pleine de toiles du plus grand prix : une *Sainte Famille* et *les Trois Grâces*, de Raphaël ; le portrait du grand bâtard de Bourgogne, l'un des fils de Philippe-le-Bon, et dans l'école moderne, *la Stratonice*, d'Ingres ; *la Mort du duc de Guise*, de Paul Delaroché ; *les Foscaris*, d'Eugène Delacroix.

Les meubles précieux, les émaux, les bronzes sont incomparables ; et quelle merveille que la galerie des batailles avec les tableaux de Van der Meulen et les trois drapeaux pris à Rocroy !

Nous sommes certainement au-dessous de la vérité, en estimant à soixante millions la valeur du don princier fait à l'Institut de France.

Mgr le duc d'Aumale, en donnant Chantilly, a voulu assurer la durée de l'œuvre de restauration qu'il a accomplie avec un soin pieux.

En même temps qu'il écrivait *l'Histoire du grand Condé* il relevait sa demeure. Il a fait revivre un passé glorieux ; il en a rassemblé les souvenirs. Il veut empêcher que le temps les disperse et les détruise.

C'est une grande pensée.

Informations

L'INSTITUT vient d'accepter la donation de Chantilly.

RENTREE DE M. GRÉVY. — Le président de la République quittera Mont-sous-Vaudrey lundi prochain pour rentrer à Paris. Il présidera, le lendemain, le conseil des ministres.

COMMISSION DU BUDGET. — La commission du budget vient de repousser par 6 voix contre 4, la proposition Lefèvre tendant à la suppression des sous-secrétariats d'Etat. Elle a repoussé également

trompée... C'est lui que j'ai vu... lui... et elle ! Une mère ne se trompe pas !

— Vous vous êtes trompée plusieurs fois déjà, répliqua le docteur.

— C'est vrai, mais je n'ai pas tardé à en convenir... Mais cette fois je n'en conviendrai jamais, jamais !

L'œil de la malheureuse s'effarait devant l'aspect glacé des trois médecins qui l'examinaient, et sur lesquels ses paroles glissaient comme les gouttes de pluie sur une pierre.

Elle sentait qu'elle ne pourrait pas se contenir plus longtemps. Tous ses nerfs frémissaient ; un feu sombre s'allumait dans son regard.

Sans prendre la peine de pousser plus loin son examen et de répondre à Marinette, le médecin s'était tourné vers ses collègues.

— Vous voyez, messieurs, dit-il, je viens de toucher la corde sensible, et voilà le système nerveux qui s'ébranle déjà.

Marinette avait entendu cette phrase effroyable. Elle était devenue livide. Ainsi elle était condamnée sans appel, quoi qu'elle fit, et cependant qu'avait-elle dit qui pût faire croire qu'elle n'avait pas son bon sens ? N'avait-elle pas répondu avec tranquillité, avec intelligence, à toutes les questions qui lui avaient été posées ? Elle ne pouvait cependant pas mentir ! Elle ne pouvait pas convenir que ce n'était pas le baron, que ce n'était pas sa fille qu'elle avait vu, quand elle savait pertinemment qu'elle ne faisait pas erreur, que c'étaient eux qui avaient passé devant elle ! Ah ! oui, ils la rendraient folle, folle à lier, pour peu que cela continuât, pour peu qu'on persistât à ne jamais ajouter foi à ce qu'elle disait, à la contredire de

la proposition supprimant les sous-préfectures ; cependant elle a réduit de 90,000 fr. le crédit des sous-préfectures afin d'affirmer en principe la suppression des petites sous-préfectures.

La commission a supprimé le crédit de 5,000 fr. affecté aux préfets en non activité.

MGR LE DUC D'AUMALE. — Il n'est nullement question, ainsi que le bruit en a couru, d'autoriser Mgr le duc d'Aumale à rentrer en France.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — *Le Gaulois* croit savoir qu'en présence des nombreuses difficultés s'attachant à la date de 1889, l'ouverture de l'exposition sera reportée en 1890.

NOUVEAUX CRÉDITS. — Il se confirme, qu'après la rentrée des Chambres, M. le général Boulanger demandera un crédit extraordinaire de cent vingt-cinq millions pour la fabrication de nouveaux fusils et de nouveaux canons et la transformation de plusieurs forteresses rendues insuffisantes par les inventions récentes.

L'IMPOT SUR LE REVENU. — D'après le *Soleil*, M. de Freycinet demandera à la commission du budget de ne pas maintenir son vote sur l'impôt sur le revenu.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR. — Le conseil des ministres, sinon jeudi du moins dans une de ses plus prochaines séances, s'occupera de la question des renforts pour Madagascar.

On sait que 2,000 hommes sont actuellement en route pour remplacer les indisponibles, mais cette mesure ne suffit pas.

Comme il est dès aujourd'hui peu probable que les résistances de la cour d'Emyrne puissent être vaincues pacifiquement, un nouveau contingent de 2,000 à 2,500 hommes sera embarqué pour Madagascar, et cela dans trois semaines. Les régiments d'Afrique fourniront la moitié de ce contingent. L'infanterie de marine fournira le reste.

LE TRÉSOR DE HUÉ. — Le trésor de Hué est arrivé dimanche soir par le dernier courrier de Chine. Il se compose d'une très faible partie des richesses dont nos soldats s'étaient emparés au lendemain du guet-apens de Hué. On a restitué tout le reste à l'empereur d'Annam, et ce qu'on a déposé lundi matin dans les caves de la Banque de France ne constitue en somme, qu'une très faible indemnité.

parti pris. Sa fille, elle était bien sûre de la connaître, mieux que personne. Et la figure de son bourreau, était-il possible qu'elle l'eût oubliée, était-il possible, même après dix ans, qu'elle ne se rappelât pas l'expression de ces deux yeux cruels qui pesaient sur sa vie comme un cauchemar ?

Et cependant on voulait lui faire avouer qu'elle n'avait pas vu ce qu'elle avait vu ; qu'elle ne savait pas ce qu'elle disait ! C'était trop fort ! Cela dépassait les bornes de la patience !

Elle fit un geste violent.

— Monsieur, cria-t-elle au médecin, je vois qu'il est inutile que vous m'interrogiez plus longtemps ! Enfermez-moi tout de suite comme folle, puisque c'est cela que vous désirez ! Vous ne me ferez pas dire ce que je ne veux pas dire. Vous ne me ferez pas dire que je n'ai pas vu ma fille, quand je l'ai vue, quand mon cœur l'a vue !... Vous ne me ferez pas dire que je n'ai pas aperçu avec elle le baron de Gerbach, quand ma haine l'a deviné et vu ! vu, vu, aussi clairement que je vous vois !...

Le docteur s'était retourné avec étonnement.

Il resta imperturbable et continua ses explications à ses collègues.

— Vous ne m'entendez pas ?... cria la marchande d'oranges, exaspérée, hors d'elle... Vous êtes des infâmes, tous, tous !... lui et vous qui lui servez de complices !... Mais je m'échapperai !... Il n'y aura pas à votre cage de barreaux assez forts pour me retenir !... Et je la verrai, ma fille !... Je la retrouverai !... Elle ne peut pas m'avoir oubliée !... Elle se mettra de mon côté, et tout le monde saura !...

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

42

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

XIV

L'INTERROGATOIRE

Après avoir considéré un instant Marinette sans mot dire, l'homme de science lui demanda à brûle-pourpoint :

— Vous avez un enfant ?

La pauvre mère fit un soubresaut.

— Oui, monsieur, répondit-elle.

— Une fille ?

— Une fille...

— Quel âge ?...

— Elle doit avoir seize ans maintenant.

Le médecin se tourna vers ses collègues comme pour leur dire : attention ! Voilà la démenche qui va commencer !

— Cette fille vous a été volée ? reprit-il en s'adressant à la marchande d'oranges.

— Oui, monsieur.

— Le ravisseur serait, selon vous, un certain baron de Gerbach ?

— Oui, monsieur.

— Il a disparu de Paris et on ne l'a plus revu ?

— Pardon, Monsieur, répondit Marinette d'une voix calme, je l'ai revu hier au soir.

Le trésor de Hué, du moins ce qu'il en reste, se compose de quatorze caisses renfermant des monnaies d'or et cent quatre-vingt-douze caisses pleines de lingots d'argent.

Toutes les ouvertures des caisses ont été scellées et une surveillance minutieuse a été exercée pendant le long voyage de Saigon à Marseille et de Marseille à Paris.

La valeur de ce trésor est de neuf millions.

TÉLÉPHONE ENTRE PARIS ET BRUXELLES. — On annonce que M. Granel, ministre des postes et des télégraphes, est attendu à Bruxelles pour s'entendre avec le gouvernement belge, au sujet de la demande en concession qui lui a été faite pour l'établissement de la communication téléphonique entre Paris et Bruxelles.

TROUBLES A VIERZON. — D'après une dépêche particulière, des désordres assez graves ont éclaté, lundi matin, à Vierzon.

Une foule ameutée a tenté d'empêcher la reprise des travaux. La gendarmerie a dû agir pour refouler les manifestants. Une douzaine d'arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle de M. Baudin, conseiller général, qui appartient au parti socialiste et qui était à la tête de la manifestation. La foule a essayé de délivrer M. Baudin, mais force est restée à la loi.

UNE ATTAQUE DES PAVILLONS-NOIRS. — On écrit de Hanoi au *Temps* à la date du 23 août :

La nouvelle d'un grave incident m'arrive de Laokaï au moment du départ de la malle. L'escorte qui accompagnait le commandant Daru et le docteur Neis a été attaquée, sur le fleuve, à 15 kilomètres en amont de Laokaï. Le lieutenant Geil, de l'infanterie de marine, le sous-lieutenant de réserve (à la légion) Henry, six légionnaires et cinq tonkinois ont été tués et les deux commissaires français ont dû rentrer à Laokaï.

Le commandant Pelletier, qui remplace le colonel de Maussion, a reçu l'ordre de partir de suite pour le haut fleuve, avec une compagnie de tirailleurs tonkinois.

ESPAGNE

GRACE. — Le général Villacampa et les autres condamnés à mort viennent d'être graciés. La reine a enfin compris qu'il eût été dangereux de résister plus longtemps aux sollicitations de la presse et des populations espagnoles.

LE DUC DE SÉVILLE. — Le *Figaro*, annonce que le gouvernement français a ordonné l'internement du duc de Séville dans un département au nord de la Loire.

La mesure a été prise par le ministère, spontanément, à la suite de la publication du manifeste du duc.

L'ambassadeur espagnol n'avait encore fait aucune démarche.

Le duc de Séville, à cause de la maladie d'un de ses enfants, a demandé un sursis de cinq jours, qui lui a été accordé.

BULGARIE. — Le bruit court qu'une révolution a éclaté à Sofia et à Tirnova.

Tirages d'Obligations. — Mardi ont eu lieu, au Crédit foncier de France, les tirages suivants :

Obligations foncières 3 0/0 1877. — Le numéro 188,785 gagne 100,000 fr.; le numéro 198,237 gagne 50,000 fr.; les numéros 193,236 et 586,535 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 fr.

367,699, 447,178, 284,817, 4,771, 343,834, 357,483, 536,542, 233,744, 156,625, 121,707, 318,870, 500,864, 488,459, 182,623, 276,435, 6,739, 43,174, 479,752, 3,9,448, 603,468, 488,757, 329,852, 572,852, 572,348, 368,022, 241,780, 512,235, 148,907, 570,277, 451,710, 264,109.

Obligations communales 3 0/0 1879. — Le numéro 20,911 gagne 100,000 fr.; le numéro 695,301 gagne 25,000 fr.; les numéros 158,778, 275,156, 979,982, 127,226, 759,195, 423,582 gagnent chacun 5,000 fr.

Obligations communales 3 0/0 1880-1884. — Le numéro 443,172 gagne 100,000 fr.; le numéro 997,315 gagne 25,000 fr.; les numéros 298,656, 753,336, 912,615, 441,287, 494,722 et 475,661 gagnent chacun 5,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le général Hanrion, commandant le 17^e corps d'armée, est arrivé ce matin à Cahors, par le train de 10 heures. Il est reparti par le train d'une heure après s'être occupé des propositions d'avancement concernant les officiers du 7^e de ligne.

EXAMENS DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

Aspirantes. — Session d'octobre.

Aspirantes inscrites, 92.

Aspirantes présentes, 87.

Admises aux épreuves orales et écrites, 10.

Admises définitivement, 8.

Ce sont : MM^{les} Dalet ; Destaing ; Dumay ; Fiches ; de Gisson Françoise ; de Gisson Marie ; Lacalmontie ; Passerieux.

COUR D'ASSISES DU LOT. — Les assises du Lot, pour le 4^e trimestre de 1886, s'ouvriront à Cahors le 8 novembre prochain, sous la présidence de M. Laboulbène, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Fieozal et Galop, juges au tribunal civil de Cahors, sont désignés comme assesseurs.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 4 octobre

M. Jules Combarieu préside. MM. le Préfet, Laroumet, professeur à la Sorbonne, le Proviseur du Lycée de Cahors et un grand nombre de sociétaires assistent à la réunion.

La séance a été ouverte par une allocution du président. Il remercie M. Paysant d'avoir bien voulu honorer de sa présence la réunion. Puis il témoigne à M. Laroumet, au nom de la Société, combien elle est fière de le compter au nombre de ses membres.

Le professeur de la Sorbonne répond qu'il se trouve à la Société l'égal de tous les membres et promet de collaborer aux travaux de la Société, par des écrits et des recherches bibliographiques.

M. Malinowski lit un rapport traitant des faits qui s'étaient passés pendant les vacances pouvant intéresser la Société.

Une riche collection de pièces minéralogiques des Pyrénées est déposée par M. Graulhières ; un exemplaire d'une magnifique carte du Quercy, très ancienne, pour être ajoutée à l'histoire de G. Lacoste, a été déposé par M. Girma, ainsi qu'un portrait de M. Malinowski, grand modèle, donné par M. Valdiguière, photographe.

M. Georges Delpérier, élève de l'École des Beaux-Arts, admis au Salon (deux années de suite), a fait, pendant les vacances, le buste de M. Malinowski, fondateur de la Société des Etudes et l'a déposé, lundi soir, au siège de la Société. Le travail du jeune artiste a été admiré de tous pour la ressemblance et la parfaite exécution.

La séance est levée à 10 heures.

DÉCLARATION DES CHIENS. — Le Maire de Cahors rappelle aux propriétaires de chiens qu'ils doivent faire leur déclaration avant le 16 janvier prochain, s'ils ne veulent s'exposer à un accroissement de taxe.

Nouvelles militaires

LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE. — Le ministre de la marine vient de décider qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, un certain nombre d'étudiants en médecine pourraient être, sur leur demande, incorporés dans le corps militaire des infirmiers. Les dispositions du décret et de l'arrêté du 15 septembre 1882, concernant les infirmiers militaires, seront appliqués aux étudiants ainsi incorporés. Mais, en raison de leur provenance et des connaissances spéciales qu'ils possèdent, le ministre de la marine a décidé qu'ils seront dispensés de certaines corvées et qu'il leur sera affecté un dortoir spécial dans l'hôpital.

Les étudiants recevront le titre de : « infirmiers de visite » et auront dans les hôpitaux maritimes un rôle analogue à celui des internes des hôpitaux civils.

LA DYSSENTERIE A SATHONAY. — Une forte dysenterie sévit en ce moment au camp de Sathonay.

Tous les jours, les voitures d'ambulance mènent des hommes à l'hôpital militaire des Colinettes.

Un bataillon du 80^e de ligne a été fort éprouvé, cinq soldats sont morts. Ce bataillon a quitté le camp pour retourner à son casernement (fort Montessois, près Lyon).

Le nombre des malades est très élevé. Le colonel lui-même a été atteint.

Cette maladie règne depuis six mois.

LES MARCHÉS MILITAIRES. — Le ministère de la guerre, préoccupé depuis longtemps des moyens de favoriser l'agriculture et l'industrie nationales, dans les marchés dont il adjoie l'entreprise, a fait une enquête qui aboutit aux conclusions suivantes :

1^o Il ne faut admettre pour soumissionnaires que des nationaux, principe déjà posé dans les règlements en vigueur ;

2^o Il n'est pas possible, sans compromettre les intérêts du Trésor, d'exclure d'une manière absolue les produits étrangers ;

3^o Il sera statué sur l'admission ou l'exclusion des produits étrangers par des décisions spéciales prises pour chaque cas particulier.

En conséquence, les directeurs des divers services militaires ont reçu l'ordre d'étudier avec soin les ressources locales, de se rendre compte des cours des denrées et d'adresser avant l'adjudication des renseignements très précis sur la possibilité d'exiger des entrepreneurs la livraison

de produits exclusivement indigènes sans augmenter les dépenses.

L'HISTOIRE DES RÉGIMENTS PAR LA PEINTURE. — Le général Boulanger se propose de faire exécuter, pour chacun de nos régiments, un tableau signé de l'un de nos peintres en renom et représentant un des hauts faits particuliers à chacun de ces régiments.

M. Turquet, désireux de s'associer à l'entreprise, a demandé de prendre les dix premiers de ces tableaux au compte du ministère des Beaux-Arts.

Ces dix tableaux ont été distribués à MM. Protais, Berne-Bellecoeur, Dupray, Le Blant, Lewis Brown, Delahaye, Renard, Artus, Aimé Morot et Sergent.

MUSIQUE MILITAIRE. — La musique du 7^e d'infanterie se fait entendre sur les Allées Fénélon, à Cahors, les jeudi et dimanche, de 4 à 5 heures du soir.

Mercredi matin, un cheval sellé descendait seul au galop le bouc Gambetta, à Cahors, et allait, sans occasionner aucun accident, se remiser à son écurie dans la caserne de gendarmerie. C'était le cheval du commandant de cette arme qui, après avoir désarçonné dans le haut de la ville l'ordonnance qui le montait, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de regagner son logis.

ARRESTATIONS. — Arrestations sous l'inculpation de vagabondage :

1^o Du sieur Moxard (Gustave), garçon d'hôtel, originaire de Bone (Algérie), repris de justice, ayant déjà subi 30 condamnations ;

2^o Du nommé Normand (Germain), né à Buais (Manche), repris de justice, ayant déjà subi 4 condamnations.

LARROQUE-DES-ARCS. — Mercredi matin, une femme de Larroque-des-Arcs, soignait un porc à l'engrais, lorsque cet animal lui laboura une jambe avec une de ses énormes canines.

La blessure n'aurait pas eu de grande gravité si la malheureuse n'avait pas eu des varices qui se sont ouvertes et mettent sa vie en danger.

Elle a été portée immédiatement à Cahors, chez sa fille, où elle a reçu les premiers soins de M. le docteur Valette.

Puy-l'Évêque. — VENDANGES. — Les vendanges sont à peu près terminées dans le pays.

Le rendement moyen ne sera que le tiers de celui de l'année dernière. Les vins seront de qualité médiocre à cause du mildew qui a fait tomber toutes les feuilles et du phylloxera qui achève de ruiner notre région.

Le meurtre de Cassagnes

Voici quelques détails sur le crime que nous avons annoncé par erreur s'être commis dans le canton de Cajarc :

Les nommés Guillaume Cabanes et Cantagrel, du hameau de la Courtine, commune de Cassagnes, canton de Cazals, étaient souvent en discussion au sujet d'un droit de passage sur un petit chemin conduisant à leurs propriétés, qui étaient voisines l'une de l'autre.

Samedi dernier, vers 6 heures du soir, Cabanes, malgré la défense et les menaces de Cantagrel, passait sur le petit chemin en question, lorsque Cantagrel, armé d'un fusil, vint à sa rencontre et, après une vive altercation, lui tira un coup de fusil à bout portant. La charge, entrée vers le milieu de la région épigastrique, se logea dans le foie. Le malheureux Cabanes a survécu à peine un quart d'heure à son horrible blessure.

Toute la population est exaspérée contre le meurtrier qui, sans l'intervention de la gendarmerie, aurait subi la loi du talion. Cantagrel est un homme de 66 ans, d'un caractère violent et emporté ; il est détesté de ses voisins. La victime, au contraire, jouissait d'une excellente réputation et était aimé de tous. Le malheureux Cabanes, âgé de 31 ans, laisse une veuve et un enfant de 4 ans.

CHRONIQUE DE FIGEAC

ÉCOLE MATERNELLE DE FIGEAC. — C'est par erreur, dit le *Clairon du Lot*, que nous avons annoncé l'ouverture d'une École enfantine au Pensionnat des Frères à Figeac.

L'École enfantine exclusivement réservée à la direction des femmes existe déjà à Sainte-Marthe et à la Sainte-Famille.

Nous sommes autorisés à faire savoir aux familles restées chrétiennes que l'on prend en ce moment des mesures pour la création dans les plus brefs délais possibles, d'une école maternelle libre.

LES VENDANGES. — Nous sommes en train de vendanger dans une grande partie de l'arron-

dissement de Figeac. On ne trouve nulle part la gaieté d'autrefois et chacun est de plus en plus attristé de voir les rapides progrès faits par le phylloxera. Cette année la récolte sera au-dessous du médiocre, les vignes non phylloxérées ayant été fort éprouvées par le mildew.

Les vignes américaines sont encore rares dans notre pays, mais les quelques plantations que nous avons sont assez belles. Nous citerons celle de M. Vival, maire de Figeac, qui s'est courageusement mis à l'œuvre dès l'apparition du fléau.

L'entreprise de M. Vival a été couronnée d'un plein succès. Poissent, nos viculteurs ne pas se décourager et reconstruire nos jolis vignobles d'autrefois par les plants américains.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — Notre jeune compatriote, M. Verniol, vient d'être reçu aux examens d'admission à l'École polytechnique. M. Verniol est un ancien élève du collège de Figeac.

Saint-Céré. — INCENDIE. — Dans la nuit de dimanche, un incendie s'est déclaré dans une maison appartenant au sieur Laborde, dépendant du village de Treil (commune de Celmont), et qui est complètement isolée des autres habitations. Poussé par un vent du midi qui soufflait avec violence, cet incendie a pris de telles proportions que, en quelques minutes, grange, maison et autres bâtiments ont été complètement consumés.

Puybrun. — Un affreux malheur a failli arriver le dimanche 19 septembre, pendant les vêpres, à l'église de Puybrun. On entendit un craquement épouvantable, toute la toiture recouverte en briques s'effondra sur la voûte de la grande nef, qui heureusement, résista suffisamment pour permettre à la foule épouvantée de sortir de l'église.

La voûte a été fortement endommagée ; le clocher, monument d'un certain style est encore debout, mais sa toiture, si l'on n'y prend garde subira le même sort.

Monseigneur l'évêque a prononcé l'interdiction de cette église jusqu'à nouvel ordre.

CHRONIQUE GOURDONNAISE

Souillac. — Mme la comtesse de Marquessac, mère du contre-amiral comte de Marquessac, vient de mourir en son château de Cieurac, près Souillac.

La Comtesse de Marquessac était âgée de 85 ans.

De Souillac on annonce également la mort de M. Germain Lachizèze, propriétaire à Saint-Cazy.

TARN-ET-GARONNE

CONCOURS LITTÉRAIRES. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Tarn-et-Garonne, propose pour l'année 1887 :

Une médaille d'or à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.) ;

Une médaille d'or à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.) ;

Une médaille d'argent au meilleur groupe de trois sonnets.

Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très honorables.

Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents.

Nota. — Afin de préciser le classement des pièces, les concurrents sont priés d'indiquer, par un sous-titre, s'ils destinent leurs ouvrages au concours de *Poésie de genre* ou au concours de *Poésie lyrique*. Seront seules admises les pièces inédites et qui n'ont pas été distinguées par d'autres académies.

PROSE. — La Société maintient pour le concours de 1887, le sujet suivant : *Une Étude sur les Dessins de Ingres*.

Une médaille d'or est attachée comme prix à ce concours.

Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, avant le 28 février 1887, terme de rigueur.

TAXE DU PAIN. Par arrêté de M. le Maire de Montauban, en date du 2 octobre, le prix du pain est taxé comme suit :

Pain de ménage, le kilogramme, fr. 23 c.

Pain blanc, le kilogramme, fr. 30 c.

VOL A L'AMÉRICAINE. Samedi dernier, un paysan des environs de Montauban a été victime d'un vol de quatre cents francs commis dans les circonstances suivantes :

Après avoir vendu des vaches, le paysan se disposait à rentrer chez lui quand un étranger, mis correctement, vint lui demander de l'accompagner au cimetière qu'il voulait visiter.

Il lui promit vingt francs pour ses hono-

Le paysan accepta avec transport des fonctions de guide, si bien rétribuées; en chemin, l'inconnu — un fin voleur — lui reprocha de garder son argent dans un porte-monnaie si peu solide; il lui fit cadeau de la sacoche neuve qu'il portait.

Quelques instants après, l'inconnu pria son guide d'ouvrir la sacoche, afin qu'il put y prendre son propre porte-monnaie qu'il y avait oublié.

Comme on le pense bien, le fin prit le porte-monnaie de son pilote et disparut un moment après, laissant sa victime dans un désespoir facile à comprendre.

HAUTE-GARONNE

CHEVALIER D'INDUSTRIE. — On lit dans la *Dépêche*.

Mardi, dans la journée, un individu d'une mise élégante, aux manières distinguées, paraissant appartenir au meilleur monde, se faisait annoncer chez le lieutenant de dragons, détaché à Toulouse, sous le nom du comte de Boisgelin, officier de cavalerie, et produisait des lettres à l'appui de ses déclarations.

Il fut parfaitement accueilli de son collègue, dont il chercha à capter la confiance. Lorsqu'ils furent sur le pied de l'intimité, il lui fit part de son désir de faire une promenade à cheval, dans les environs de Toulouse, et le pria de lui prêter sa monture. L'officier de dragons n'hésita pas à déférer à sa demande. Cependant au moment de livrer le cheval des soupçons naquirent dans l'esprit de l'officier. Il en fit part au commissaire central, qui se rendit aussitôt à l'hôtel Chaubart. Le comte Boisgelin n'était pas au rendez-vous.

Il ne tarda pas à être découvert dans une brasserie et amené à la Permanence.

Là, le soi-disant officier de Boisgelin fut fouillé comme un simple malfaiteur, et l'on trouva en sa possession de fausses permissions, délivrées par le colonel du régiment auquel il disait appartenir et un dossier d'affaires plus ou moins véreuses.

Sur ces entrefaites arrivèrent des mandats d'arrêt décernés par différents parquets, contre un nommé Joseph Pasquet, âgé de 23 ans, originaire de Cléteanroux, recherché depuis le mois de mai 1885, comme s'étant rendu coupable, à l'aide de faux noms et de fausses qualités, de nombreuses escroqueries.

En présence de ces preuves accablantes, il fut obligé d'avouer qu'il était le Pasquet depuis si longtemps recherché.

L'arrestation du prétendu comte de Boisgelin n'a pas été de longue durée. Déposé au violon du Capitole, ce chevalier d'industrie a descélé, pendant la nuit, un des barreaux de sa cage et s'est évadé. Il a pris le chemin de fer à Montrabo dans la direction de Gragoague.

MORT MYSTÉRIEUSE. — Il n'est bruit, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), que de la mystérieuse affaire suivante :

M. Jules Ramon, originaire de cette ville, était revenu dernièrement d'Amérique avec un ami qui avait amassé une fortune considérable dans le nouveau continent.

Ramon amena son ami chez lui et deux ou trois jours après ce dernier mourait subitement, ne laissant pas un maravedis.

La justice, ayant acquis la preuve de vols de titres appartenant au défunt, vient de faire arrêter Ramon sous la prévention d'empoisonnement et de vol.

LUCHON. — Mardi matin, à six heures, un violent incendie s'est déclaré et à détruit toute la partie nord du Grand-Hôtel.

LOT-ET-GARONNE

UN TERRIBLE ACCIDENT vient d'arriver à la construction des piles du viaduc sur la ligne de Marmande à Casteljaloux.

Quatre hommes étaient occupés dans le caisson, lorsque celui-ci s'affaissa tout à coup. Trois de ces malheureux furent tués sur le coup et le quatrième reçut des blessures très graves. Les maçons qui travaillaient au-dessus du caisson furent renversés par le choc et reçurent des blessures et des contusions dont plusieurs d'une certaine gravité.

Aussitôt l'accident survenu on se mit en mesure de retirer les malheureux ensevelis.

Trois cadavres furent successivement ramenés au dehors. Ce sont ceux des nommés Chabannac, natif de Monheurt Lot-et-Garonne, d'un tonnelier de la commune de Montpouillan et d'un ouvrier étranger au pays; le troisième qui, en sortant du caisson n'était que blessé, a expiré en arrivant à l'hôpital. Un cinquième ouvrier qui se trouvait sur un treuil n'a aucun mal.

GIRONDE

BOLIDE. — On a observé à Soulac (Gironde) le 1^{er} octobre, à 9 heures 45 du soir, un bo-

lide immense, partant de la Grande-Ourse et se dirigeant vers l'étoile du Nord. Il avait la forme d'une fusée. Son parcours a duré une minute. Sa chute s'est faite en pluie de feu; son sillage était d'une longueur extraordinaire et sa clarté offrait un rayonnement multicolore.

AVEYRON

UNE LUGUBRE DÉCOUVERTE. — Le 4 octobre, on découvrait à Rodez, le corps d'un homme dans l'égoût, situé sur la route allant du carrefour Saint-Cyric au Monastère, à environ 300 mètres en aval du bureau d'octroi.

La police et la gendarmerie, aussitôt informées, se sont rendues sur les lieux, et ont commencé par s'assurer que la victime ne respirait plus.

Parmi les curieux qui commençaient à faire cercle, étaient des personnes qui ont cru reconnaître le corps du défunt comme étant celui d'un nommé Carnus, de Signolles, commune de Druelle.

CORRÈZE

MANUFACTURES D'ARMES. — L'Agence Havas annonce que le ministre de la guerre se propose de visiter prochainement nos manufactures d'armes : Tulle, Châtellerault et Saint-Etienne.

Revue Agricole

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE PARIS. — Un concours général d'animaux gras, de volailles, de semences, de céréales, de machines agricoles, etc., se tiendra à Paris, au Palais de l'Industrie, du 31 janvier au 17 février 1887.

Les exposants sont prévenus qu'ils devront adresser leurs demandes au ministre de l'agriculture avant le 1^{er} janvier prochain.

Les formules de déclarations sont déposées à la préfecture et dans les sous-préfectures.

LA RÉSISTANCE DE LA VIGNE AMÉRICAINE

Nous extrayons du discours prononcé par M. Gaston Bazille, au congrès viticole de Bordeaux les passages suivants qui résument la situation actuelle de la viticulture américaine :

... A l'heure actuelle, il ne serait, je crois, ni bien intéressant, ni même très utile, de parler des diverses variétés américaines : producteurs directs ou porte-greffes, de vous rappeler le fort et le faible du Jacquez, Riparia, Solonis, York ou Yialla, etc. Que ceux qui les connaissent mal en essayent cinq ou six sur leur terrain; ils donneront plus tard la préférence à celui qui aura le mieux réussi. — Le sujet est bien rebattu; je passe rapidement.

Permettez-moi, au contraire, de vous signaler moins sommairement les faits généraux que nous avons pu observer dans les dernières années, et que l'expérience me paraît avoir consacrés.

Ce qui pour moi domine le débat, c'est qu'aujourd'hui la résistance au phylloxera, d'un assez grand nombre de variétés américaines, ne peut être contestée. C'est un fait évidemment hors de doute, et qui ne fait plus question.

En sera-t-il toujours de même; l'avenir est-il assuré? Je l'espère fermement, j'en suis à peu près convaincu; mais, vous le savez, à ce sujet j'ai toujours fait des réserves. J'en ai fait tous les hivers, à Paris, dans les réunions des agriculteurs de France; j'en ai fait ici même à Bordeaux en 1881, à Toulouse l'an passé; je les renouvelle aujourd'hui.

Que se passera-t-il dans vingt ou trente ans? je ne me charge pas de le dire; j'ajoute néanmoins que le présent me satisfait, et que je ne suis pas très préoccupé de l'avenir.

Un second fait important aussi, et que des observations beaucoup plus récentes ont mis en lumière, c'est que les vignes américaines ne viennent pas toutes seules, elles ont besoin pour prospérer des mêmes soins que nos vieilles vignes européennes.

Ce sont, si l'on veut, des sauvages, puisqu'elles vivent dans les forêts vierges, sur les bords des grands fleuves de l'Amérique du Nord, mais ces sauvages sont aussi exigeantes que les plantes depuis longtemps acclimatées. Il leur faut de bonnes cultures et peut-être plus encore de bonnes fumures.

Un troisième fait important encore, que les observations de ces trois ou quatre dernières années ont fait connaître, et que nous ne pouvions deviner quand la culture des cépages américains n'occupait que des surfaces restreintes :

Les terres blanches marnenses, argileuses ou tuffeuses ne conviennent pas aux vignes américaines, qui y poussent mal, se chlorosent et dépérissent. Jusqu'à ce moment ces natures de sol restent rebelles à nos efforts. Il y a eu en pareil cas des échecs sérieux.

Nous ne devons pourtant pas désespérer; je suis convaincu que, même pour ce genre de terrain, nous trouverons, nous créerons, s'il le faut des cépages appropriés. Paris ne s'est pas fait en un jour, et nous ne pouvons avoir la prétention, dans une étude qui remonte à peine à une dizaine d'années, d'avoir résolu tous les problèmes et surmonté toutes les difficultés.

Faits Divers

EXÉCUTIONS CAPITALLES. — Mardi matin, à six heures moins quelques minutes, a eu lieu à

Paris l'exécution des assassins Rivière et Frey.

Le réveil avait été terrible, car les deux misérables complaient sur la clémence du chef de l'Etat. A six heures précises, les grandes portes de la Roquette s'ouvrent toutes larges, et le lugubre cortège apparaît. C'est d'abord Rivière, soutenu par l'abbé Faure et un des aides de M. Deibler. Arrivé près de l'échafaud, il embrasse le crucifix et donne l'accolade au digne prêtre. Les aides s'emparent de lui, et, au moment où ils le lancent sur la bascule, il crie d'une voix forte : « Vous pouvez dire au père Grévy que c'est un assassin ! » La bascule s'abaisse, le couperet tombe : justice est faite.

Derrière Rivière vient Frey dit *Pas-de-Chance*, qui a assisté au supplice de son compagnon; il est accompagné de M. le premier vicaire de Saint-Ambroise.

Au moment où il s'approche de l'échafaud, l'abbé Faure se dirige vers lui et veut lui adresser quelques bonnes paroles. Frey le regarde avec colère et lui crie en faisant un signe énergique de la tête : « Allez-vous en, je ne veux pas de vous ! » L'abbé Faure se retire. Arrivé près de l'échafaud, le condamné crie : « On tue les jeunes, alors ! » Une seconde après, c'était fini.

Étude de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7, successeur de M^e Bousquet.

VENTE
PAR
VOIE DE LICITATION
EN TROIS LOTS

Avec admission des étrangers, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-six, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville et pardevant M. Fieuzal, juge audit Tribunal à ces fins commis.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, en date du huit juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, expédié et signifié.

Et à la requête de la dame Augustine Rigal, veuve Bose, sans profession, domiciliée de la commune de Caillac, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de Marie-Lucie-Octavie, Edouard-Jean-Augustin et Marie-Agnès-Séraphine Bose, ses enfants mineurs, laquelle a pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant en ladite ville, rue Fénelon, n^o 7.

Contractoirement avec :
1^o Gabriel Lafon, ancien boulanger, domicilié à Catus;

2^o Jean Lafon, fils, agent-voyer, domicilié à Caussade, lesquels ont pour avoué constitué M^e Mazières, domicilié à Cahors, rue du Portail-Alban;

3^o Et Louise Pagès et Pierre Foulquié, mariés, propriétaires, domiciliés ensemble à Cahors, lesquels ont pour avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Talou, demeurant en cette ville.

Il sera procédé à l'audience publique des criées du Tribunal civil de Cahors, devant M. Fieuzal, juge audit Tribunal, commis à ces fins par ledit jugement, au Palais de Justice, le **trente octobre** mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, à la mise aux enchères et adjudications en trois lots, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation et lotissement des biens à vendre :

PREMIER LOT
Article unique

Grange, numéro 706 du plan cadastral, section F, de la commune de Catus.

Intérieurement cette grange a environ sept mètres de long sur cinq mètres de large.

Cet immeuble est situé dans le bourg de Catus, à une quinzaine de mètres d'une place; on y arrive par une ruelle étroite et en pente.

DEUXIÈME LOT
Article unique

Vigne et bois, au lieu dit Patraque, commune de Catus, numéros 340, 341, 342, 347, 348 du plan, section C, de la commune de Catus.

La vigne est presque perdue et porte les numéros 341, 342 et 347, pour une superficie de un hectare trente-huit ares dix centiares.

Le bois figure sous les numéros 340 et 348, pour une superficie de cinquante-quatre ares, soixante-dix centiares.

TROISIÈME LOT
Article unique

Maison situé à Catus, portée au plan sous le numéro 710, section F, construite en pierres de taille et moellons, et couverte en tuiles creuses.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier; sa façade est au Sud où elle est percée d'une porte à deux ouvertures.

Elle est éclairée par trois ouvertures, dont une au Levant et l'autre au Sud.

Elle est bornée au Couchant et au Nord par la maison Talaysat; au Levant et au Sud par la place publique dite place des Oules.

Son sol qui porte le même numéro du plan a une contenance cadastrale de cinquante centiares.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente, a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre connaissance.

Mise à prix :

Conformément au jugement précité du huit juin mil huit cent quatre-vingt-six, les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot, cinquante francs, ci 50 fr.
Deuxième lot, quarante francs, ci 40 fr.
Troisième lot, trois cents francs, ci 300 fr.

Les frais exposés jusqu'à la vente inclusivement et ceux postérieurs seront payés par les adjudicataires, en sus de leurs prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué pour-suisant soussigné.

Cahors, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le octobre
mil huit cent quatre-vingt-six, F^o
C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Étude de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7, successeur de M^e Bousquet.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, et suivant exploit de Baltrand, huissier à Cahors, en date du quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, la dame Marie Malmon, sans profession, épouse de M. Dajeau Louis, propriétaire, domiciliés tous deux à Lapeyre, commune de Bergant, a formé contre ledit Dajeau, son mari, sa demande en séparation de biens.

Et M^e Lacosse, avoué, près le tribunal, a été constitué par la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : LACOSSE.

BOURSE. — Cours au 7 octobre.

3 0/0	82 80
3 0/0 amortissable (ancien)	82 87
3 0/0 id. 1884	85 45
4 1/2 0/0 ancien	106 80
4 1/2 0/0 1883	110 45

Dernier cours du 6 octobre.

Actions Orléans	1,342 50
Actions Lyon	1,251 25
Obligations Orléans 3 0/0	392 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	325 00
Obligations Lombardes (jouissance	322 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 00
---	--------

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épiciier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions Indirectes, nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de Sucres destinés au Sucre des Vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

J. CANGARDEL et FILS.

ENTREPOT GÉNÉRAL DE

SUCRES cristallisés et autres. — Raisins secs.
LABATUT, 61, rue de la Rousselle, Bordeaux.

HUITRES

De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs
ou 50 huitres extra,
ou 70 — belles,
ou 100 — ordinaires,
Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

A VENDRE

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares.
S'adresser à M^e Fournié, notaire à Cahors.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre,
Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour dentil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

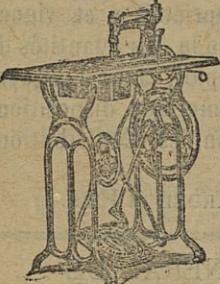
Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



Une invention de portée éminente protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

Machine à coudre rotative à deux bobines

de **Junker & Ruh**
cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.



La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqûre d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez: **Charles Desprats**, Anc^{de} Maison Canguardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

On demande des représentants cantonaux.

VIN DE TABLE
Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH
CAHORS

Pièce de 225 litres. **110 fr.**
1/2 pièce de 115 litres. **58 fr.**
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cacheté, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout: **120,000 fr.** S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Histoire Ancienne de l'Orient

Par **François LENORMANT**

Contient par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale
Tome I: Les Origines, les Bases et les Langues.
Tome II: Histoire de l'Égypte, les pays de la Perse, l'Arabie, les Indes, les îles de l'Océan Indien, les Philippines, les Indes Néerlandaises, les Indes Chinoises, les Philippines, les Indes Néerlandaises.
Tome III: Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.
Tome IV: Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.
Prix de chaque volume: Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.
Payable CINQ francs par mois.
Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande.

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Vaion, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux: Teintures du D^r Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D^r de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

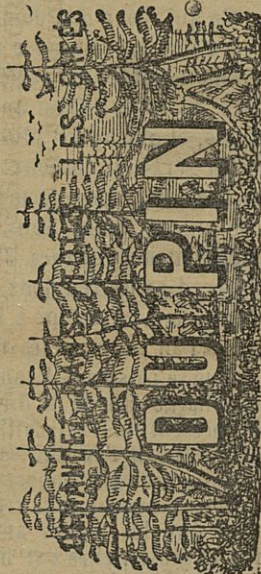
En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

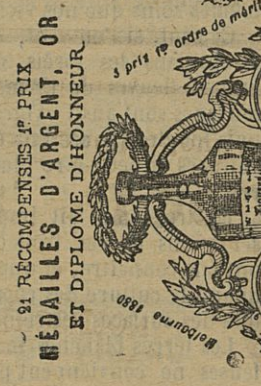
En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.



MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE



L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
25 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série